



24 Août 2020

Protocole sanitaire pour la reprise de l'entraînement

Préambule

Il est désormais possible, depuis le début de l'été, de s'adonner à nouveau et sans restriction à la boxe dans les clubs.

Ce retour à une forme pleine et entière de la discipline, acté par le Gouvernement, ne signifie pas pour autant qu'il faille faire fi du principe de précaution à l'heure où la circulation du Covid-19 s'accroît de nouveau. C'est pourquoi la FF Boxe a formalisé un certain nombre de préconisations pour que la rentrée pugilistique se passe le mieux possible.

Bien sûr, ces recommandations sont susceptibles d'évoluer en fonction des décisions du Gouvernement.

1. LES MESURES INTERNES AU SEIN DU CLUB

– Il convient de **limiter au maximum le nombre de personnes présentes dans les vestiaires**, l'idéal étant que chacun arrive en tenue (quitte à attribuer un coin où les adhérents peuvent poser leur sac et leurs vêtements) et prenne ensuite sa douche chez lui.

– Il est recommandé que chaque licencié puisse **remplir en amont l'autoquestionnaire santé élaboré par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF)** et lié à la reprise d'activité physique et sportive. L'intéressé doit le remettre à l'entraîneur lors de la première séance pour déterminer de manière concertée s'il est apte à reprendre immédiatement ou dans un certain délai l'entraînement.

2. LES COMPORTEMENTS INDIVIDUELS

– **Le port du masque** ne s'applique évidemment pas aux athlètes pendant l'entraînement, pareil accessoire empêchant de fournir un effort physique maximal. En revanche, comme dans tous les lieux clos, ils sont tenus d'arborer un masque dans l'enceinte avant et après chaque séance.

– **L'application de la distanciation physique** en dehors des situations d'entraînement **et des gestes barrières** en toutes circonstances est incontournable.

– **Les bouteilles de boisson sont strictement individuelles** et ne peuvent donc pas être partagées.

– Il est préférable de **limiter au maximum les déplacements intramuros**, tant dans leur distance que dans leur fréquence.

– **Se laver** les mains avant et après l'entraînement.

3. L'ORGANISATION DES LIEUX

a) La salle

La prévention passe par l'organisation de la fréquentation de la salle, laquelle implique :

– d'interdire de stationner devant les portes d'entrée et de sortie ou dans les couloirs, a fortiori en groupe ;

– de n'autoriser la présence que des boxeurs et des entraîneurs, ce qui signifie que les parents ne peuvent pas assister aux entraînements.